

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 17 DÉCEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue à huis clos le 17 décembre 2020 à 19h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand de Port-Daniel-Gascons à Port-Daniel.

Sont présents à cette rencontre :
Mesdames Sylvie Blais et Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

Madame Marie-Ève Allain est absente de cette séance.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du Code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer à la salle communautaire de la Maison LeGrand en respectant la distanciation sociale.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires 2021
2. Adoption des dépenses triennales en immobilisations pour les années 2021-2022-2023
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2020-12-416

01. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954-1, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y pourvoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent.

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte, par les présentes, les prévisions budgétaires 2021 au montant de 5 166 511\$ à savoir :

CHARGES

Administration générale	995 575\$
Sécurité publique	296 690\$
Transport	1 016 766\$
Hygiène du milieu	561 727\$
Santé et bien-être	27 009\$
Aménagement, urbanisme et développement	397 631\$
Loisirs et culture	756 321\$
Frais de financement	271 049\$
Remboursement de la dette à long terme	768 800\$
Affectation au budget	74 943\$

TOTAL DES DÉPENSES : 5 166 511\$

REVENUS

Taxes	3 139 433\$
Paiement tenant lieu de taxes	29 639\$
Transferts	1 090 632\$
Autres revenus de sources locales	313 068\$
Services municipaux	535 139\$
Imposition de droits et intérêts	58 600\$

TOTAL DES REVENUS : 5 166 511\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-417 02. ADOPTION DES DÉPENSES TRIENNALES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte les dépenses triennales en immobilisations pour les années 2021-2022-2023. Dans le programme présenté, on trouve les dépenses totalisant 39 400 000.\$ pour les trois années concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

03. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n'a été acheminé au conseil.

2020-12-418 04. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé madame Mireille Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19h07 .

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr, directrice générale